Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260918-2026_09_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

11 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Ayant pris Part au vote 14

L'an deux mil vingt-six
Le dix-sept septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P, **DETOC J,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J, ORINEL M.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **DROUYER E**, excusée- **pouvoir** à Mme **PACE** Patricia
Mr **DUCLOS**, **G** excusé –

Madame Gaëlle **FOURNIER a** été élue secrétaire

2026.09.19 **Réfection de la rue du Pont du Breuil – Travaux réalisés par la commune dans le cadre de la convention de mandat avec Dinan Agglomération – Approbation du devis estimatif**

Le Conseil municipal de Plumaugat,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives au mandat de maîtrise d'ouvrage ;

Vu la convention de mandat conclue entre la commune de Plumaugat et Dinan Agglomération relative à la réalisation de travaux de voirie ;

Considérant que la rue du Pont du Breuil, située à l'intérieur de l'agglomération de Plumaugat, nécessite des travaux de réfection afin d'assurer la pérennité et la sécurité de la voie ;

Considérant que la commune de Plumaugat souhaite assurer la réalisation de ces travaux dans le cadre de la convention de mandat conclue avec Dinan Agglomération ;

Considérant que les travaux consistent en la réfection de la **rue du Pont du Breuil**, située dans l'agglomération de Plumaugat ;

Considérant qu'un devis estimatif a été établi pour la réalisation de ces travaux pour un montant de **19 779,50 € HT** ;

Considérant que la commune de Plumaugat prendra à sa charge le financement des travaux ;

Après délibération, le conseil municipal DÉCIDE **:**

- D'approuver la réalisation des travaux de réfection de la **rue du Pont du Breuil**, dans l'agglomération de Plumaugat, dans le cadre de la convention de mandat conclue avec **Dinan Agglomération**.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260918-2026_09_19-DE

- D'approuver le devis estimatif relatif à ces travaux pour un montant de :
  - **19 779,50 € HT** ;

  Le devis estimatif est annexé à la présente délibération.

- Précise que le coût des travaux sera intégralement pris en charge par la commune de Plumaugat, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat conclue avec Dinan Agglomération.

  Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document relatif à l'exécution des travaux, dans le respect des dispositions de la convention de mandat.

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire